

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 32 (1894)
Heft: 37

Artikel: Jeûne fédéral
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194472>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nuit, dans cette ravissante promenade, vous ne rentrerez pas à Orbe sans éprouver une agréable surprise. Le soir, cette petite ville, maintenant éclairée à l'électricité, est resplendissante de clarté. La force motrice est puissante et les lampes répandues à profusion dans les rues, les établissements publics et les magasins. Cette remarquable installation, dont le succès sera assuré tant que la rivière coulera, laisse certainement bien loin derrière elle notre éclairage lausannois.

Enfin, la petite ville d'Orbe a son cercle, un cercle installé dans de charmants locaux et fréquenté par une société particulièrement aimable, au milieu de laquelle les visiteurs sont toujours reçus avec la plus franche cordialité.

Croyez-moi, lecteurs, consacrez une journée à la course attrayante dont je viens de vous entretenir; quittez les wagons du Jura-Simplon à la gare de Chavornay, prenez un billet pour le tram et montez à Orbe.

Tiens, c'est vrai, me direz-vous le lendemain, le *Conteur* a du bon quelquefois.

L. M.

Une trombe sur le lac Léman

le 11 août 1827.

Chacun a lu les intéressants détails communiqués à la *Gazette*, par M. le professeur Forel, et reproduits par tous nos journaux, relatifs aux deux trombes qui se sont formées sur le lac Léman, dans l'après-midi du 6 septembre, l'une près de Morges, l'autre entre Pully et Lutry.

A ce propos, on lira sans doute avec intérêt les lignes suivantes, que nous avons en portefeuille et qui sont empruntées aux journaux lausannois de 1827 :

Depuis bien des années, les habitants de la rive orientale du lac Léman n'avaient pas été spectateurs d'un phénomène aussi remarquable que celui que leur a offert l'aspect d'une trombe samedi, 11 du courant, à six heures 52 minutes du soir. Le ciel était couvert; des nuages orageux d'un gris foncé formaient une large ceinture autour du faite de la chaîne de montagnes qui bordent le lac du côté de la Savoie, et en masquaient ainsi les sommets. Ces nuages étaient portés avec violence de l'ouest au sud-est par un vent assez fort, tandis que la surface des eaux du lac était légèrement agitée par un vent du nord-ouest (*le joran*). Du milieu des nuages, un peu à droite de St-Gingolph, se détacha un lambeau dans une direction verticale, présentant dans sa conformation un cône renversé, qui s'allongea peu à peu jusqu'à la surface du lac sous la forme d'une colonne. Sa grande étendue, la belle couleur rouge-orangé qu'il devait à la réflexion des derniers rayons du soleil attirèrent l'attention d'un grand nombre de personnes. Cette couleur brillante contrastait avec la teinte sombre des montagnes et permit de suivre ce phénomène dans tous ses développements. Depuis le sommet du

cône, situé à plus de 2000 pieds au-dessus de la surface du lac, l'allongement se fit avec une telle vitesse qu'il atteignit les eaux en moins de deux minutes par des mouvements oscillatoires. La hauteur totale de la trombe paraissait être d'environ 3000 pieds, et le diamètre moyen de la colonne de dix pieds.

A l'endroit où s'est effectuée la jonction, une grande masse d'eau fut vivement agitée, offrant les phénomènes d'une forte ébullition. Les bouillons s'élevaient à une hauteur de plus de cinquante pieds et continuaient dans toute l'étendue parcourue par la trombe, qui, en moins de huit minutes, se trouva à l'embouchure du Rhône, présentant dans sa course des ondulations semblables à celles d'un ruban agité par l'air. Elle a continué sa marche à peu de distance, en remontant ce fleuve, toujours liée avec les nuages supérieurs. Alors l'agitation de l'eau cessa et les dimensions de la colonne diminuèrent peu à peu, et bientôt elle s'évanouit complètement. La base du cône fut encore visible pendant deux ou trois secondes et disparut au milieu des nuages.

La formation de cette trombe et l'agitation des eaux ont pu accréditer la fausse idée, encore généralement reçue, que ce phénomène est dû à une chute considérable d'eau, tandis qu'il est évidemment causé par l'élévation de ce liquide.

Tandis que ce phénomène avait lieu, une grêle poussée avec violence jetait la consternation sur plusieurs points du district de Lavaux. A Gully, à Epesses et sur les hauteurs, elle a causé d'affreux dégâts; la moitié de la récolte est enlevée. Pendant près de vingt minutes, on a vu tomber à Gully des grêlons de la grosseur d'une forte balle; à Epesses, on en a trouvé un grand nombre de la grosseur d'un œuf.

Jeûne fédéral.

Chaque année, à l'approche du Jeûne fédéral, on a l'occasion d'entendre discuter dans le public l'origine de cette fête religieuse et nationale; et nous avons pu, au cours de cette semaine encore, nous convaincre que nombre de gens sont fort mal renseignés à cet endroit. Nous croyons donc faire chose intéressante en rappelant d'une manière succincte quelques renseignements tirés d'un historique complet du Jeûne fédéral, publiés dans un *Conteur* de 1867 :

Les premiers jeûnes dont l'histoire suisse fasse mention remontent au seizième siècle. Ces jeûnes, institués par un canton ou une ville, à l'occasion d'une calamité ou d'un bienfait publics, étaient tout à fait locaux et par conséquent célébrés à des époques différentes.

L'impulsion de ces solennités étant partie des cantons protestants, elles ne furent jamais très goûtées dans les cantons catholiques.

Le massacre de la St-Barthélemy (1572) fut l'occasion d'un jeûne dans toute la Suisse réformée.

Le Jeûne genevois, qui se célèbre encore aujourd'hui au commencement de septembre, fut institué en 1698, nous ne

savons en mémoire de quel événement.

De pareilles solennités existaient à Zurich, Bâle, Schaffhouse et autres localités.

L'idée dominante des jeûnes publics du dix-septième siècle était la solidarité des Eglises réformées, ainsi que le démontre la lecture de leurs mandements où il est fait mention des Vaudois du Piémont, des huguenots persécutés et exilés de France, etc.

La victoire des cantons protestants à Willmergen, en 1712, et la paix d'Aarau furent l'occasion d'une fête religieuse dans toute la Suisse réformée. Dès lors, à la faveur d'une paix, qui dura 80 ans, et sous l'influence des idées humanitaires du dix-huitième siècle, les rapports entre catholiques et protestants s'améliorèrent peu à peu, le Jeûne perdit son caractère exclusif et confessionnel, un rapprochement s'opéra. La Révolution française vint en même temps réveiller l'esprit national, et l'on vit Zurich et Berne faire les premiers pas pour réaliser l'idée d'un *Jeûne fédéral*. Lucerne ne tarda pas à se joindre à eux, et ces trois Etats adressèrent une invitation dans ce sens à leurs confédérés catholiques.

Leur idée fut accueillie par la Diète et, dès 1802, après les troubles de la Révolution helvétique, on eut le *premier Jeûne fédéral*.

Jusqu'en 1816, le jour varia, sans cependant sortir des limites du 5 au 10 septembre. De 1817 à 1832, la solennité avait toujours lieu pour les protestants le second jeudi de septembre, tandis que les catholiques, pour ne pas augmenter le nombre de leurs fêtes tombant sur des jours ouvrables, célébraient le Jeûne fédéral le dimanche suivant.

Mais, en général, les catholiques appréciaient peu cette fête et mettaient peu de zèle et d'empressement à la célébrer. De là des plaintes adressées à la Diète de 1812 par le canton de Berne.

Enfin, en 1831, la députation d'Argovie proposa à la Diète de fixer le Jeûne fédéral au même jour pour tous les cantons, ce qui donna lieu à l'arrêté fédéral du 1^{er} août 1832, statuant qu'il sera célébré dans tous les Etats de la Confédération le troisième dimanche de septembre.

Lo menistrè et lo fifarè.

On lulu qu'avai dè tot teimps mé éta à cabaret qu'à son tor, avai fini pè ne pas trovà prà dè goût à vin et sè des-saitivè avoué ellia bourtià dè goutte que fà tant dè mau. S'on la bévessai têt qu'on l'a quand on distillè lè cerisès, les pron-mès, lo marque et la dzansanna, cein porrai onco allà, poru qu'on ein baivè pas trào; mà ellia drouga qu'on vo veind dein lè cabarets n'est la màiti dâo teimps què dè la caïenéri, bouna po fèrè crévà la vermena.